

Commissaire aux Comptes

Stéphane GRENOUILLEAU
Xavier REBEL
Karine BERNARD
Samuel LE MELLAY
David RENO
Emmanuelle MÉREL
Benjamin BELLIER
*Commissaires aux Comptes
Associés*

ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

ASSOCIATION PLANTE ET CITÉ

Association Loi 1901

2 rue André le Nôtre
49000 ANGERS

www.sorex.pro

ANGERS :
3, rue Fernand-Forest
BP 70814
49009 ANGERS cedex 01
Tél. 02 41 68 66 11
E-mail : sorex.angers@sorex.pro

CHOLET :
Bâtiment «Le Sémaphore»
16, boulevard Faidherbe
BP 11964
49319 CHOLET cedex
Tél. 02 41 65 84 55
E-mail : sorex.cholet@sorex.pro

Membre indépendant de l'Alliance Eurus | BKR International

SAS au capital de 400 000 € - RCS ANGERS B 063 200 877 - Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région d'Angers et sur la liste des commissaires aux comptes près la Cour d'Appel d'Angers
SIRET 063 200 877 00072 - APE 6920Z - TVA FR41063200877

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association PLANTE ET CITÉ relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons l'attention sur la note de l'annexe relative au changement de méthode comptable qui expose les conséquences de l'application du règlement comptable ANC n°2022-06 du 4 novembre 2022 applicable à compter de cet exercice. Cette note décrit les modalités de première application ainsi que les impacts sur les comptes annuels.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément. La note « Subventions » de l'annexe des comptes expose notamment les règles et méthodes comptables relatives à la reconnaissance des produits.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies dans l'annexe des comptes et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement de l'Association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité. Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L. 821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Angers, le 20 avril 2026

SAS SOREX
Commissaire aux Comptes



David RENO
Commissaire aux Comptes Associé
Mandataire Social



ÉTATS FINANCIERS

ANNEXES

Bilan actif

Postes	Brut	Amort. & dépréc.	Net 31/12/2025	Net 31/12/2024
Frais d'établissement (I)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, droits et valeurs similaires	797 236	664 197	133 038	190 873
Immobilisations incorporelles en cours, avances et acomptes	5 860		5 860	
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériels et outillage industriels	10 002	7 133	2 869	
Autres immobilisations corporelles	133 555	115 729	17 826	17 767
Immobilisations corporelles en cours, avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et créances rattachées				
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (II)	946 653	787 060	159 593	208 640
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis	7 650		7 650	3 525
Marchandises				
Avances et acomptes sur commandes	1 443		1 443	2 142
CRÉANCES				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	31 822		31 822	17 560
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	678 586		678 586	864 031
Charges constatées d'avance	13 018		13 018	12 208
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT				
Actions propres				
Autres titres				
Instruments financiers à terme et jetons détenus				
Disponibilités	308 144		308 144	284 022
TOTAL ACTIF CIRCULANT (III)	1 040 664		1 040 664	1 183 488
Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)				
Primes de remboursement des emprunts (V)				
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Actif (VI)				
TOTAL ACTIF (I + II + III + IV + V + VI)	1 987 317	787 060	1 200 257	1 392 128

Bilan passif

Postes	31/12/2025	31/12/2024
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droits de reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Écarts de réévaluation		
RÉSERVES		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projets de l'entité	545 900	543 153
Autres réserves		
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 351	2 747
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	221	1 177
Provisions réglementées		
TOTAL FONDS PROPRES (I)	547 473	547 078
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	38 383	123 953
TOTAL FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS (II)	38 383	123 953
Provisions pour risques	24 823	22 564
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS (III)	24 823	22 564
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	114 617	125 333
Dettes fiscales et sociales	132 603	152 662
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	15 912	3 780
Autres dettes	45 520	34 479
Produits constatés d'avance	280 926	382 280
TOTAL DETTES (IV)	589 578	698 534
Écarts de conversion et diff. d'évaluation - Passif (V)		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	1 200 257	1 392 128

Compte de résultat

Postes	2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	457 520	442 375
Ventes de biens		
Dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services	43 833	20 739
Dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	998 249	1 020 331
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels		
Mécénat		
Legs, donations et assurance-vie		
Contributions financières		
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		28 690
Utilisations des fonds dédiés	67 270	46 414
Autres produits	29 440	49 659
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	1 596 312	1 608 208
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stocks		
Autres achats et charges externes	335 890	412 425
Aides financières		
Impôts, taxes, et versements assimilés	61 839	54 777
Salaires	782 742	762 735
Cotisations sociales	307 822	295 427
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions :		
- Sur immobilisations : dotations aux amortissements	106 174	83 263
- Sur immobilisations : dotations aux dépréciations		
- Sur actif circulant : dotations aux provisions		
Reports des fonds dédiés		
Valeurs comptables des immobilisations incorp. et corp. cédées		
Autres charges	27	281
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	1 594 494	1 608 907
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	1 818	- 698
PRODUITS FINANCIERS		
De participations		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	1 793	2 419
Reprises sur dépréciations et provisions		
Différences positives de change		
Produits des immobilisations financières cédées		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (III)	1 793	2 419
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	2 259	
Intérêts et charges assimilées		
Différences négatives de change		

PLANTE&CITE

Comptes annuels 2025

Postes	2025	2024
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement et d'instruments de trésorerie		
TOTAL CHARGES FINANCIÈRES (IV)	2 259	
RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)	- 466	2 419
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)	1 351	1 721
Produits exceptionnels (V)		1 299
Charges exceptionnelles (VI)		273
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)		1 027
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	1 598 104	1 611 927
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	1 596 753	1 609 179
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat		
TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Personnel bénévole		
TOTAL CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	1 351	2 747

Annexe



SOREX Commissaire aux comptes

Préambule

Introduction

Introduction à l'annexe

Le bilan de l'exercice clos le **31/12/2025** a une durée de **12** mois, recouvrant la période du **01/01/2025** au **31/12/2025**.

Le total du bilan de l'exercice est de **1 200 256,90 €**.

Le résultat net comptable est un **bénéfice** de **1 351,19 €**.

Les notes et tableaux communiqués ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

Règlement comptable

Description de l'entité

L'association Plante et Cité dont le siège social est situé dans les locaux d'Agrocampus 2 rue André Le Nôtre à Angers (49000), a pour objet la conduite de la coordination des programmes nationaux d'études, de recherches, d'innovation et d'expérimentation sur des sujets concernant les espaces verts et naturels, urbains et péri-urbains, et la diffusion des connaissances vers les collectivités territoriales et les entreprises partenaires.

Mention du règlement comptable

Les comptes annuels ont été établis en conformité avec :

- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 05 juin 2014, modifié par le règlement ANC N°2022-06 du 04 novembre 2022.
- Le règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2018-06, relatif aux modalités d'établissements des comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Liste des méthodes

Immobilisations incorporelles et corporelles

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est à dire au prix d'achat et frais accessoires.

Type d'immobilisation	Durée d'amortissement
Bâtiments, installations et agencements	
Bâtiments commerciaux	NA
Bureaux	NA
Agencements	NA
Mobilier	3 à 5 ans
Travaux	NA
Matériel et outillage	
Matériel	3 ans
Outillage	3 ans
Autres immobilisations corporelles	
Matériel de transport	NA
Matériel informatique	3 à 4 ans
Immobilisations incorporelles	
Logiciels	3 ans
Brevets	
Autres	

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif et en fonction de la durée de vie prévue

Créances et dettes

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Subventions

Inscription proratisée :

Les crédits d'étude et les subventions sont comptabilisées dès l'accord d'attribution. Les subventions affectées à l'acquisition de biens immobilisés sont inscrites en subventions d'investissement et rapportées aux résultats en produits d'exploitations au même rythme que les biens qu'elles financent. Les crédits d'étude et les subventions de fonctionnement ou d'équilibre sont portées en subventions d'exploitation de l'exercice.

Lorsque la convention vise à la fois des dépenses d'investissement et de fonctionnement, la subvention est enregistrée en subvention d'investissement et/ou en subvention d'exploitation selon la nature des dépenses financées.

Le montant définitif des subventions accordées n'est acquis que lorsque l'Association a transmis à l'organisme financeur le rapport final et les justificatifs des dépenses engagées.

Les subventions d'exploitation attribuées mais destinées à des opérations à réaliser postérieurement à cet exercice sont portées au compte « Produits constatés d'avance ».

La fraction des subventions d'exploitation attribuées par des tiers financeurs à des projets définis pour cet exercice mais qui n'a pas été utilisée, est comptabilisée dans le compte de charges « Reports en fonds dédiés » en contrepartie du passif « Fonds dédiés ».

La fraction des subventions d'exploitation attribuées au cours des exercices précédents par des tiers financeurs à des projets définis, et qui a été utilisée au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de produit « Utilisation des fonds dédiés » en contrepartie de la diminution du passif « Fonds dédiés ».

Indemnité de départ à la retraite

Les engagements en matière d'indemnités de départ à la retraite ont donné lieu à comptabilisation d'une provision inscrite au bilan en « provisions pour risques et charges ».

Ces engagements ont été calculés pour le personnel présent à la clôture de l'exercice, en fonction de la convention collective des bureaux d'études techniques.

Changements de méthodes

Changement de réglementation comptable

À compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, l'association applique le règlement de l'Autorité des normes comptables n° 2022 06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers, homologué par arrêté publié au Journal officiel. Cette première application est traitée comme un changement de méthode comptable découlant d'un changement de réglementation comptable.

L'application de ce règlement entraîne principalement :

- l'adoption des nouveaux modèles de bilan, de compte de résultat et d'annexe ;
- la nouvelle définition et présentation du résultat exceptionnel ;
- la suppression de la technique des transferts de charges ;
- la mise en place de tableaux normés dans l'annexe.

Ces évolutions n'ont pas eu d'incidence significative sur les montants des principaux postes du bilan, du compte de résultat et des capitaux propres au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2025. Les impacts se limitent à des reclassements de postes sans effet significatif sur le résultat courant et sur le résultat net.

Conformément aux dispositions du Plan comptable général relatives aux changements de réglementation comptable, l'application du règlement est réalisée de manière prospective ; les montants comparatifs de l'exercice précédent n'ont pas été retraités. Les états financiers 2024 ont été adaptés par simple reclassement pour correspondre aux nouveaux modèles de présentation.

Postes du bilan et du compte de résultat

Informations relatives à l'actif

Mouvements des postes d'immobilisations

Rubriques	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Concessions, brevets & licences	903 941	35 115	141 820	797 236
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes		5 860		5 860
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...	6 582	3 420		10 002
Autres immobilisations corporelles	126 336	12 732	5 513	133 555
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL	1 036 860	57 126	147 333	946 653

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les "diminutions" correspondent à des mises hors services d'immobilisations

Amortissements et dépréciations

Amortissements	Durée d'utilisation	Mode d'amortissement	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles						
Frais d'établissement et de R&D						
Concessions, brevets & licences	3 ans	Linéaire	713 068	92 949	141 820	664 197
Fonds commercial						
Autres immobilisations incorporelles						
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations corporelles						
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et outill...	3 ans	Linéaire	6 582	551		7 133
Autres immobilisations corporelles	3 à 5 ans	Linéaire	108 569	12 673	5 513	115 729
Immo. en cours, avances et acomptes						
Immobilisations financières						
Participations						
Créances rattachées à des participations						
Titres immobilisés						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL			828 220	106 174	147 333	787 060

PLANTE&CITE

Comptes annuels 2025

Dépréciations	Brut à l'ouverture de l'exercice (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Brut à la clôture de l'exercice (D)
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement et de R&D				
Concessions, brevets & licences				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outilla...				
Autres immobilisations corporelles				
Immo. en cours, avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations				
Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Stocks et en-cours				
Matières premières				
En-cours de production (biens et services)				
Produits finis				
Marchandises				
Avances et acomptes				
Créances				
Créances clients et comptes rattachés				
Autres créances				
Charges constatées d'avance				
Capital souscrit - appelé non versé				
TOTAL				

(A) Solde des comptes au dernier jour de l'exercice précédent
 (B) Valeurs inscrites au crédit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (C) Valeurs inscrites au débit des comptes d'immobilisations sur l'exercice
 (D) Solde des comptes à la date de clôture de l'exercice

Les "diminutions" correspondent aux reprises d'amortissements sur les immobilisations mises hors services.

État des échéances à la clôture de l'exercice

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Créances rattachées à des participations				
Prêts				
Autres immo. financières				
Clients douteux				
Autres créances clients	31 822	31 822		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres org. sociaux	804	804		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Autres impôts	19 253	19 253		
Divers	655 182	655 182		
Groupes et associés				
Débiteurs divers	3 348	3 348		
Charges constatées d'avance	13 018	13 018		
TOTAL	723 427	723 427		
Prêts accordés en cours d'exercice				
Rembours. obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés				

État des charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance	Montant	Commentaire
Charges constatées d'avance	13 018	Exploitation
TOTAL	13 018	

Informations relatives au passif

Variation des fonds propres

Rubriques	Début d'exercice	Affectation du résultat	Augmentation	Réduction	Fin d'exercice
Situation nette					
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Écarts de réévaluation					
Réserves	543 153	2 747			545 900
Report à nouveau					
Excédent ou déficit de l'exercice	2 747	-2 747	1 351		1 351
TOTAL	545 900		1 351		547 252
Autres					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	1 177			956	221
Provisions réglementées					
TOTAL	1 177			956	221
TOTAL GÉNÉRAL	547 078		1 351	956	547 473

PLANTE&CITE

Comptes annuels 2025

Fonds dédiés

Rubriques	Début d'exercice	Reports	Utilisations montant global	Utilisations dont rembours.	Transferts (A)	Cloture Montant global (B)	Clôture projets sans dépense
Subventions d'exploitation							
OFB biodiversité	30 272		25 562		4 711		
ANR projet BISES	41 444		27 854		13 589		
ADEME projet SITERRE II	24 609		6 489			18 121	
ADEME SAGES	27 627		7 365			20 262	
TOTAL	123 953		67 270		18 300	38 383	
Contributions financières d'autres organismes							
TOTAL							
Ressources liées à la générosité du public							
TOTAL							
TOTAL GÉNÉRAL	123 953		67 270		18 300	38 383	

Provisions

Nature de la provision	À l'ouverture de l'exercice	Dotations	Reprises utilisées	Solde des reprises	À la clôture de l'exercice
Provisions pour risques et charges	22 564	2 259			24 823
TOTAL	22 564	2 259			24 823

Les provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice correspondent à la provision pour indemnités de fin de carrière.

Précisions sur les dettes

Rubriques	Montant Brut	1 an au plus	1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes aux étab. de crédit				
Emprunts et dettes financières divers				
Fournisseurs et comptes rattachés	114 617	114 617		
Personnel et comptes rattachés	62 071	62 071		
Sécurité Sociale et autres org. sociaux	64 167	64 167		
États et autres collectivités publiques				
Impôts sur les bénéfices				
TVA				
Obligations cautionnées				
Autres impôts, taxes et assimilés	6 365	6 365		
Dettes sur immo. et comptes rattachés	15 912	15 912		
Groupe et associés				
Autres dettes	45 520	45 520		
Produits constatés d'avance	280 926	280 926		
TOTAL	589 578	589 578		
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice				
Emprunts et dettes contractés auprès des ...				

Précisions sur certains postes de passif

Produits constatés d'avance	Montant	Commentaire
Produits constatés d'avance	-280 926	Exploitation
TOTAL	-280 926	

Les produits constatés d'avance correspondent à hauteur de 263 881 € aux subventions attribuées à la clôture de l'exercice, mais destinées à financer des opérations qui seront réalisées postérieurement à l'exercice.

Informations relatives au compte de résultat

Cotisations

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale, la réception de publication ou la remise de biens de faible valeur. Les autres cotisations sont appelées cotisations avec contrepartie.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Concours publics et subventions

Rubriques	Union européenne	État	Collectivités territoriales	CAF	Autres	Total
Concours publics		6 000				6 000
Subventions d'exploitation	31 793	121 968	194 100		643 432	991 294
Subventions d'investissement			956			956
TOTAL	31 793	127 968	195 056		643 432	998 249

Les subventions d'exploitation utilisées au cours de l'exercice se décomposent comme suit :

UNION EUROPEENNE

- Greendense : 31 793,26 €

ETAT :

-Ministère de agriculture fonds CASDAR : 1 968,34 €

-Ministère de la transition écologique : 120 000 €

COLLECTIVITES TERRITORIALES :

-Région pays de la Loire : 22 500 €

-Angers Loire Métropole : 150 000 €

-Métropole Grand Paris : 18 000 €

-Orléans Métropole : 1 500 €

-Rennes Métropole : 2 100 €

AUTRES:

-Val'hor: 301 160,26 €

-OFB: 235 973,16 €

-ANCT : 20 453,65 €

-FCBN : 22 627,62 €

-ANRT: 14 000 €

-CIBI : 5 000 €

-Ademe: 17 198,08 €

-Cerema: 2 602,14 €

-Signature Biodiversité : 7 000 €

-GRDF : 4 620 €

-GECAO : 1 297 €

- Unep: 10 000 €

- Ordre des géomètres : 1 500 €

Le produit correspondant aux subventions d'investissement rapportées au résultat est, conformément au nouveau règlement ANC 2022-06, comptabilisé en produits d'exploitation, sous la rubrique "concours publics et subventions d'exploitation".
 En 2024, ces mêmes produits étaient comptabilisés en "produits exceptionnels", pour un montant de 1 010 €.

État des charges à payer et des produits à recevoir

Charges à payer	Montant	Commentaire
Fournisseurs - Factures non parvenues	71 087	
Fournisseurs d'immobilisations - Factures non parvenues	7 380	
Personnel - Dettes provisionnées pour congés à payer	56 839	
Personnel - Autres charges à payer	5 221	
Organismes sociaux - Charges sociales sur congés payés	21 920	
Organismes sociaux - Autres charges à payer	962	
Etat Charges fiscales sur congés payés	4 649	
Etat Autres charges à payer	43	
TOTAL	168 099	

Produits à recevoir	Montant	Commentaire
Créances usager et comptes rattachés - Factures à établir	18 208	
Autres créances	655 279	
TOTAL	673 487	

Les produits à recevoir enregistrés en « autres créances » correspondent au solde des subventions attribuées et non encore versées à hauteur de 655 182 €.

Honoraires des commissaires aux comptes

Honoraires	Commissaire aux comptes 1	Commissaire aux comptes 2
Afférents à la certification des comptes	12 660	
Afférents aux services autres		
TOTAL	12 660	

Rémunérations des trois plus hauts cadres salariés et bénévoles

Le montant des 3 plus hautes rémunérations allouées aux salariés et bénévoles s'est élevé à 138 327 € pour l'exercice 2025.

Engagement en matière de pensions et retraites

Les engagements de la société au titre des indemnités de départ à la retraite sont déterminés en appliquant une méthode actuarielle. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3.96%,
- Taux d'évolution des salaires : 2 %,
- Taux de rotation du personnel : de 2 % à 5 % selon la catégorie de personnel,
- Taux de charges sociales : 46.72 %,
- Table de mortalité : INSEE 2020-2022 actualisée,
- Age de départ à la retraite retenu : 64 ans.

Informations relatives à l'effectif

Effectif employé pendant l'exercice

Catégorie	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	3
Cadres et ingénieurs	19
TOTAL	22

Association Plante & Cité
 2, rue André Le Nôtre
 49000 ANGERS

Exercice 2025
TABLEAU DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AU 31 DECEMBRE 2025

LIBELLE	SUBVENTION ATTRIBUEE	INVESTISST FINANCE	DATE DEBUT AMORT	BASE AMORTIS.	AMORTISSEMENTS			VALEUR NETTE COMPTABLE
					ANTERIEURS	EXERCICE	TOTAUX	
<u>Val'hor</u>								
Hébergement	29,25	126,13	2023	29,25	17,06	9,75	26,81	2,44
Sous/total Val'hor	29,25	126,13		29,25	17,06	9,75	26,81	2,44
<u>Conseil Régional Pays de Loire</u>								
Plateforme Floriscope dépenses 2022	372,99	6 761,50	2022	372,99	302,72	70,27	372,99	0,00
Plateforme Floriscope dépenses 2022	2 184,85	39 606,97	2023	2 184,85	1 274,49	728,28	2 002,77	182,08
Plateforme Floriscope dépenses 2022 complt	442,16	39 606,97	2023	442,16	257,93	147,39	405,32	36,84
Sous/total Région	3 000,00	85 975,44		3 000,00	1 835,14	945,94	2 781,08	218,92
	3 029,25	86 101,57		3 029,25	1 852,20	955,69	2 807,89	221,36

SOREX Commissaire aux Comptes